



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 40393

Texte de la question

M. Pierre-André Wiltzer appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés de mise en oeuvre de la loi d'incitation à la réduction du temps de travail dans le secteur spécifique de l'aide à domicile. Chez les salariés travaillant à temps partiel et rémunérés sur la base horaire du SMIC, qui forment la majeure partie des personnels employés par les associations d'aide et de soins à domicile, la mise en place de la réduction du temps de travail risque de créer un sentiment d'injustice en créant une situation d'inégalité dans les conditions de rémunération entre eux-mêmes et leurs collègues travaillant à plein temps. C'est pourquoi, considérant que le Gouvernement avait manifesté son attachement aux associations d'aide à domicile et son souhait d'oeuvrer pour la reconnaissance de l'utilité sociale de ce secteur, il lui demande quelles sont les mesures spécifiques qu'elle envisage de prendre pour que le passage aux 35 heures n'expose pas leurs salariés à la précarité.

Données clés

Auteur : [M. Pierre-André Wiltzer](#)

Circonscription : Essonne (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40393

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2000, page 419